



## PRÉAVIS DE GREVE

### RÉGIONALISATION DANS L'URGENCE, LE RÉSEAU DIT NON

**La direction lance, le 25 janvier 2021, son projet de régionalisation avec une première tranche le soir, à 18h30** : chaque région a ainsi imaginé son projet, avec plus ou moins d'ambition, plus ou moins de moyens, plus ou moins de transparence. Le tout en quelques semaines, dans un contexte sanitaire difficile.

- Des ateliers avec les salariés ont bien eu lieu dans certaines antennes, dans des conditions très diverses d'une région à l'autre, que nous dénonçons. Et surtout, pour quels résultats ?
- Quasiment pas de compte-rendu à l'ensemble du personnel pour présenter les propositions des salariés, ni d'explications sur les arbitrages et les choix que les directions ont fait ensuite. Pas de présentation des contenus, ni des moyens à mettre en œuvre.
- A certains endroits, une utilisation massive des UTS en ignorant les dispositions de l'accord signé sur le réseau régional qui prévoit que le choix d'utiliser une UTS relève des seuls journalistes et OPV en charge du tournage et ne saurait leur être imposés ; abus sur les compétences complémentaires dans le flou le plus total : qui va faire quoi avec quels outils, nous ne le saurons que le jour du lancement de la tranche, le 25 janvier.

Comment justifier une telle disparité, comparable à celle constatée lors des attributions des primes exceptionnelles, avec des critères très variables d'une antenne à l'autre, provoquant bien souvent un sentiment d'inégalité voire d'injustice ?

Le CSE du réseau, instance représentative de ses personnels, n'a, lors de sa réunion de décembre, eu aucune information précise sur ces projets. Il n'en sera informé que les 28 et 29 janvier, soit après le lancement des nouvelles tranches.

Nous exigeons que la démarche soit remise à plat.

Pour se faire, le lancement des nouvelles tranches doit être repoussé.

La situation est vécue avec inquiétude par les salariés, y compris les encadrants, sommés de travailler dans la précipitation et dans un contexte d'économies.

La CFDT et FO sont signataires de l'accord RCC, qui permet le non-remplacement des partants à la condition que l'organisation des services et la répartition de la charge de travail soit discutée avec les salariés concernés : nous constatons que la direction ne respecte pas cette disposition de l'accord. Elle n'honore pas sa signature sur un point essentiel, et dévoie la nôtre.

Nous exigeons la mise en place d'une procédure, avec les salariés, permettant cette discussion, avec une présentation des départs, des moyens et des activités à moyen terme.

Nous exigeons que la parole exprimée par les salariés sur l'organisation et la charge de travail soit prise en compte dans la décision finale de remplacer ou non un salarié partant.

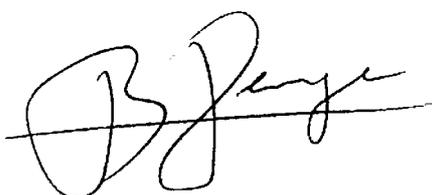
Nous revendiquons donc :

- La mise en place, avec les salariés, d'états de lieux des moyens et de la charge de travail dans chaque antenne, dans chaque service, pour construire des projets réalistes et réalisables.
- Le report de la mise en place des nouvelles tranches, afin de laisser le temps pour créer des projets éditoriaux dignes de ce qu'attend notre public, et en adéquation avec nos moyens humains et techniques.
- Un engagement clair et concret de la Direction de respecter les accords signés, notamment sur les UTS et les compétences complémentaires, et notamment dans la perspective de la régionalisation.
- L'information préalable et complète des élus du personnels au sein des instances RP et du CSE Réseau, sur les contenus, les organisations du travail, les moyens et les conséquences directes et indirectes du projet de régionalisation tel qu'il est conçu aujourd'hui par la création de nouvelles tranches au sein des instances.
- Et la communication des critères d'attribution des primes exceptionnelles, comme cela a été effectué dans certains antennes.

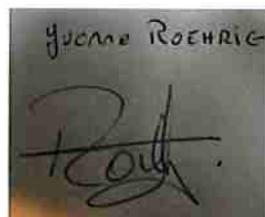
**Afin de faire aboutir ces revendications, les organisations syndicales CFDT et FO appellent les salariés du réseau régional de France 3 à se mettre en grève à partir du 18 janvier 2021 à 00h00 pour une durée de 24 heures.**

Paris, le 6 janvier 2021

Pour FO :



Pour la CFDT :



Le 6 janvier 2021 à 14h53,  
Reçu en mains propres  
avec la réserve d'image  
Binhayou